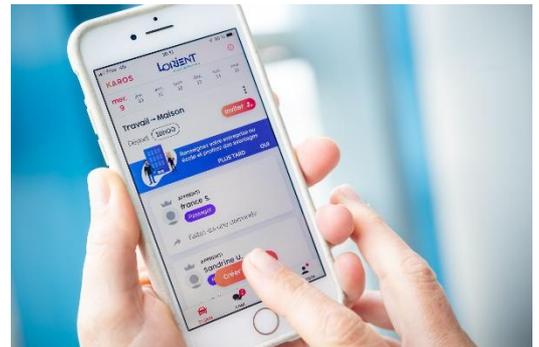


Des aides financières pour favoriser le covoiturage domicile-travail

Afin d'élargir le panel de services de mobilités alternatifs à la voiture sur son territoire, Lorient Agglomération a fait appel à la plateforme nationale Karos spécialisée dans le covoiturage pour les trajets quotidiens, principalement sur les déplacements domicile-travail. Différentes aides financières sont proposées pour inciter les habitants à adopter ce mode de déplacement.

Alternative intéressante à la voiture individuelle et complémentaire à une offre de transport collectif peu adaptée aux territoires ruraux ou de faible densité démographique, le covoiturage de courte distance demeure une solution économique, écologique et permettant l'accès à la mobilité d'un grand nombre de personnes. Lorient Agglomération a choisi l'application Karos pour favoriser le covoiturage sur son territoire notamment pour les déplacements domicile/travail. Aux côtés des lignes régulières de bus et de bateaux, du service de transport à la demande, du développement des abris vélos sécurisés et des parkings relais, cette application répond à une demande d'habitants du territoire de Lorient Agglomération qui n'ont pas d'autres possibilités que de se déplacer en voiture.



Afin de simplifier l'accès des usagers aux différentes aides du gouvernement, de Lorient Agglomération ou de l'employeur, elles sont directement gérées par l'application Karos via le profil utilisateur. Après inscription, l'utilisateur doit seulement fournir un scan de son permis de conduire mais n'a aucune démarche supplémentaire à faire.

La prime gouvernementale covoiturage

Cette prime de 100 euros concerne les conducteurs qui n'ont pas réalisé de covoiturage via une plateforme depuis plus de trois ans. Elle est versée en deux fois : une partie lors du 1^{er} trajet validé sur l'application Karos, un autre après 10 covoitages réalisés en moins de trois mois. Si l'Etat indique un montant minimum de 25 euros pour le premier versement, Karos a décidé de verser 50 euros lors de l'inscription sur l'application et 50 euros une fois la seconde exigence remplie.

Quelques chiffres à date pour Lorient Agglomération

- 473 inscrits
- 1 032 trajets validés
- 40 employeurs et campus engagés dont l'UBS
- 11 000km et 1,5 tonnes de CO2 évités

La subvention de Lorient Agglomération

D'un montant de 1 euro par trajet compris entre 2 et 20 km, cette subvention est versée au passager. Ce dernier versant un forfait de deux euros au conducteur via l'application Karos, le trajet lui revient donc à moitié prix, déduit le coût pour le passager. Au-delà de 20 km, Lorient Agglomération verse 10 cts par km dans la limite de 30km au total pour un trajet (2 trajets maximum par jour). Le gain moyen par an est estimé à 97 euros par mois versés par la plateforme Karos.

L'aide supplémentaire de l'employeur

Lorient Agglomération a adressé un courrier à 1 000 employeurs du territoire afin de les inciter à adhérer au dispositif CEE (Certificats d'économies d'énergie) 3 millions de conducteurs, qui permet de valoriser financièrement les économies d'énergie réalisées. Le covoiturage des salariés d'une entreprise/collectivité/employeur étant éligible au CEE, le passager-salarié peut percevoir un euro supplémentaire sur un trajet de 2 à 30 km. En cumulant avec l'aide de Lorient Agglomération, ce trajet est donc gratuit pour lui. A noter que Lorient Agglomération subventionne dans les mêmes conditions les trajets réalisés au sein du territoire et ceux qui ont pour origine ou destination une des 25 communes de l'agglomération.

Contact presse Lorient Agglomération :
Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

